

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
ARRONDISSEMENT DE VIENNE  
Canton de St JEAN-DE-BOURNAY

EXTRAIT DU **SLO**  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
N°2014-10

COMMUNE DE TRAMOLÉ

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil quatorze

Le 13 mars à vingt heures trente

Le Conseil Municipal de TRAMOLÉ

s'est réuni en session ordinaire à la mairie

Sous la présidence de Jean-Michel DREVET, Maire

Date de la convocation 7 mars 2014

**OBJET : Rétrocession des voies du lotissement des Chardonnerets**

**PRESENTS** : Jean-Michel DREVET, Michel PERRET, Marcel BERTHIER, Françoise GOYET, Sébastien GUILLAUD, Thomas LAQUERRIERE, Maurice BONNET-PIRON, Céline MAGNINO,

**EXCUSES** : Christophe BUTTIN, Stéphanie GEORGES, Maryline BELLAVIGNA

Mme Françoise GOYET a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire Présente au conseil la convention signée avec la société AST dont l'objet est la rétrocession des éléments d'équipements et d'espaces communs du lotissement des Chardonnerets, situé en face de la mairie, soit les voies de circulation, voies piétonnes, trottoirs, places de stationnement libres, espaces d'ordures ménagères commun, chemin piétonnier et espace verts. Les parcelles concernées sont listées dans le tableau ci-dessous.

Cette rétrocession sera réalisée à l'euro symbolique. Les frais de notaire et ceux liés à la vente seront pris en charge par la société AST, conformément à la convention.

Section	N°	Lieudit	Surface
B	767	Le Colombier	00 ha 15 a 52 ca
B	768	Le Colombier	00 ha 00 a 12 ca
B	769	Le Colombier	00 ha 04 a 38 ca
B	770	Le Colombier	00 ha 00 a 44 ca
B	771	Le Colombier	00 ha 00 a 70 ca
B	772	Le Colombier	00 ha 00 a 18 ca
B	773	Le Colombier	00 ha 02 a 17 ca
B	774	Le Colombier	00 ha 00 a 54 ca
Total surface			00 ha 24 a 05 ca

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

**AUTORISE, avec 7 voix pour et 1 abstention,** le Maire à procéder à la signature des actes notariés correspondants à la rétrocession des voiries et espaces communs du lotissement des Chardonnerets.

Jean-Michel DREVET  
Maire de Tramolé

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures-Pour copie conforme

Transmis à la Sous Préfecture de VIENNE

Visé par le contrôle de la légalité

Certifié exécutoire et Affiché

